

Règlement du Lugdunum Roller Contest 2026

Partie 1 – Règlement général de l'événement

- 1.1 – L'organisateur
- 1.2 – Description de l'événement
- 1.3 – Lieu et date de l'événement
- 1.4 – Engagement
- 1.5 – Inscriptions
- 1.6 – Matériel autorisé
- 1.7 – Matériel non autorisé
- 1.8 – Port des protections
- 1.9 – Secouristes
- 1.10 – Sécurité
- 1.11 – Réglementation générale des Courses
- 1.12 – Assurance / Responsabilité
- 1.13 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage
- 1.14 – Modification / neutralisation / annulation
- 1.15 – Droit à l'image
- 1.16 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

- 2.1 – Course des Gones (Course enfants)
 - 2.2 – Parcours Loisir
 - 2.3 – 21 km Sportif
 - 2.4 – 42 km Compétition
-

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 – L'organisateur

Le Lugdunum Roller Contest est organisé par l'association Lyon Roller Métropole, association loi 1901 à but non lucratif, N° SIRET 42412837900023, affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Le siège de l'association est situé au 13 rue Jean Zay 69009 LYON.

1.2 – Description de l'événement

Le Lugdunum Roller Contest est le regroupement de plusieurs activités, de type loisir et compétition autour de différents sports : roller, skate, longboard, trottinette. *(Voir le détail des épreuves dans la partie 2).*

1.3 – Lieu et date de l'événement

Le Lugdunum Roller Contest est organisé sur la Place Bellecour, 69002 Lyon les 6 et 7 juin 2026.

1.4 – Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique **l'acceptation complète du présent règlement** et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

1.5 – Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire :

– par internet jusqu'au 31 Mai 2026 à 23h59. Paiement par carte bancaire.

– sur place, le samedi 6 juin de 16h à 18h et le dimanche 7 juin 2022 de 8h30 à 11h30, à la tente des inscriptions, Place Bellecour (Lyon).

NB1 : il n'y aura pas d'inscription sur place pour les épreuves de roller freestyle.

1.6 – Matériel autorisé

Le matériel autorisé sur les différents circuits : les rollers en ligne, les quads, les skateboards, les longboards et les trottinettes (roues de 20 cm de diamètre maximum). Se référer au règlement de chacune des disciplines notamment en ce qui concerne les diamètre de roues maximum.

Parcours loisir : les poussettes sportives sont autorisées sur le circuit sous la responsabilité du parent.

1.7 – Matériel non autorisé

Tous les modes de déplacements électriques sont interdits sur le circuit : overboards, longboards électriques, skates électriques, trottinettes électriques personnelles ou de location (liste non limitative).

L'utilisation d'un drone personnel sur le circuit est strictement interdite.

1.8 – Port des protections

- Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités sportives de l'événement.
- L'accès aux activités pourra être refusé par les membres de l'organisation si la personne n'a pas de casque.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque.
- Toute personne sans casque ne pourra prendre le départ.
- Toute personne retirant son casque pendant la course sera automatiquement disqualifiée.
- Le port des autres protections (genouillères, coudières et poignées) est fortement conseillé.

1.9 – Secouristes

Un poste de secours est disposé dans le village, assuré par l'unité de développement des premiers secours 69.

Des secouristes mobiles peuvent accéder au circuit via leur véhicule mobile.

Les secouristes sont présents sur l'événement le samedi 6 Juin 2026 de 12h jusqu' à 18h et le dimanche 7 juin 2026 de 9h à 18h.

1.10 – Sécurité

La sécurité est assurée par les commissaires de course, le responsable des staffeurs et la police.

La présence de cyclistes, de piétons, de motocyclistes ou de tout autre véhicule autre que les véhicules officiels est formellement interdite sur le parcours.

1.11 – Réglementation générale des Courses

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller & Skateboard et de la commission technique sportive Patinage de Vitesse assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la FFRS (www.ffroller.fr)

Certaines courses font parties de la Coupe de France Marathon Roller et sont soumises au règlement de celle-ci que vous pouvez trouver ici sur le site de la FFRS (Règlement sportif Dispositions particulières Patinage de Vitesse / Règlement particulier des compétitions Patinage de vitesse / Règlement financier des compétitions).

1.12 – Assurance / Responsabilité

- Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile, protection juridique et dommage corporel » pour tous les concurrents en règle durant les inscriptions. Un exemplaire du contrat sera consultable et affiché sur place. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller et Skateboard soit par un autre biais couvrant l'activité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.

– Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

1.13 – Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

– Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller et Skateboard. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.

– Lors de l'inscription à l'une des courses (course des gônes, 21km sportif ou 42km marathon), chaque concurrent se verra attribuer une puce électronique permettant d'établir, lors de la course, son classement. Un chèque de caution (60 euros) ou une pièce d'identité sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs.

– Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution ou votre pièce d'identité vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.

– Les demandes de sur-classements de catégories sont à réaliser au moment de l'inscription à l'événement selon le règlement fédéral.

1.14 – Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation du Lugdunum Roller Contest se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la ou les courses sans que les participants, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

1.15 – Droit à l'image

Lors de son engagement, ou de sa participation à des activités gratuites proposées par le Lugdunum Roller Contest, chaque participant autorise expressément l'organisation ou ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les

moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

« J'autorise expressément les organisateurs du Lugdunum Roller Contest à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion de l'événement, sur tous supports (brochures, sites internet, flyers, projection publique, reportage vidéo...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier »

1.16 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

– Des informations à caractère personnel concernant le participant sont recueillies dans le cadre du Lugdunum Roller Contest. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive.

– Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du participant, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement du Lugdunum Roller Contest.

– Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer à l'événement. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des épreuves.

– A cet égard, il est précisé que la participation au Lugdunum Roller Contest implique nécessairement le consentement des participants à recevoir des messages et informations relatifs au Lugdunum Roller Contest, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription.

– Conformément à la loi, chaque participant dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courrier à l'adresse suivante : Lyon Roller Métropole, 13 Rue Jean Zay, 69009 Lyon, ou adresser un courriel à contactlugdu@lyonroller.fr justifiant de son identité.

– Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du Lugdunum Roller Contest.

– L'organisation s'engage à ne pas diffuser les données susvisées à des annonceurs ou autres partenaires commerciaux.

– En participant au Lugdunum Roller Contest, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support promotionnel du Lugdunum Roller Contest sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

– Pour connaître les mentions légales de l'utilisation du site internet www.lugdunumcontest.com rendez vous sur la page : <https://www.lugdunumcontest.com/mentions-legales>

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 – Course des Gones (Course enfants)

2.1.1 – Engagement

Les courses en rollers ou patins à roulettes (quads) pour jeunes sont ouvertes aux participants licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et non-licenciés (sous réserve de répondre "non" à toutes les affirmations du questionnaire santé pour mineurs ou sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports)) qui ont entre 6 et 13 ans, de catégories :

- * Super-mini (U7, 6 ans), garçon et fille
- * Mini (U8/U9, 7 et 8 ans), garçon et fille
- * Poussin (U10/U11, 9 et 10 ans), garçon et fille
- * Benjamin (U12/U13, 11 et 12 ans), garçon et fille

- Deux départs sont organisés pour ces courses avec des distances différentes :
- * 1 tour de course pour les Super-minis et Minis
- * 3 tours de course pour les Poussins et Benjamins
- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2025/2026.
- Les non-licenciés devront joindre à leur inscription une attestation justifiant qu'ils ont rempli le questionnaire santé ou bien un certificat médical
- Le nombre de partants est limité à 200 personnes.
- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés et non-licenciés est fixé à :

- 5 € jusqu'au 31 mai 2026
- 10 € sur place.

2.1.2 – Spécificités

- La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course des Gones.
- La location de la puce est offerte à tous les participants de la course des Gones.
- Départ de la course à 10h00.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus de se faire classer, les participants seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.
- Le port de genouillères et protège-poignets est obligatoire avec partie rigide pour les moins de 12 ans. Le port de protège-poignets avec partie rigide est obligatoire pour les 12-13 ans.

2.1.3 – Classements & résultats

Le classement des catégories Super-Mini, Mini, Poussin, Benjamin, garçon et fille seront récompensés.

Les podiums auront lieu à 12h00.

2.2 – Parcours Loisir

2.2.1 – Engagement

- Le Parcours loisir est ouvert à toute la famille (enfant et adulte).
 - Les participants peuvent être licenciés ou non-licenciés.
 - Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
 - Chaque participant qui aura sollicité son inscription accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
 - Le nombre de partants est limité à 500 personnes.
 - Tarifs :
- Le montant de l'inscription pour les licenciés et non-licenciés est fixé à : 3 €.

2.2.2 – Spécificités

- le Parcours Loisir est une « balade » sur le petit circuit du Lugdunum Roller Contest.
- Le Parcours Loisir est ouvert aux rollers, aux skateboards et longboards, aux trottinettes et aux poussettes sportives.
- le Parcours Loisir dure 1 heure
- Départ à 11h
- Un carton de participation sera remis à chaque participant, afin de se faire noter chaque tour effectué lors de chaque passage sur la ligne de départ par le staff présent. Le compte des tours n'est pas obligatoire.
- Chaque participant recevra un diplôme nominatif de participation au Parcours loisir avec le total des tours parcourus s'il le souhaite (à récupérer à la tente inscription avant 18h)
- Même si ce n'est pas une course, le port du casque est obligatoire POUR TOUS. Le port des autres protections est fortement recommandé.

2.3 – 21 km Sportif

2.3.1 – Engagement

- **La course est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports)),** de catégories :

- * Cadets (U14 & U15 – 13/14 ans), homme et femme
- * 15 ans et +, homme et femme
- * Skate, mixte
- * Quad, mixte

- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.

– Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2025/2026.

– Le nombre de partants est limité à 500 personnes.

– Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés et non licenciés est fixé à :

- 18 € jusqu'au 21 février 2026
- 25 € du 22 février au 21 mars 2026
- 33 € du 22 mars au 30 avril 2026
- 43 € du 1er mai au 31 mai 2026
- 55 € sur place

2.3.2 – Spécificités

– La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course 21 km sportif. Elle sera fournie par l'organisateur au moment de votre inscription.

– **Les roues de 125 mm NE SONT PAS AUTORISÉES sur le 21 km.**

– Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet avant le 30/04/2026.

– Départ de la course à 13h00.

– Le circuit sera accessible 15 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

– **Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.**

– Le temps limite de la course est fixé à 1h30. Au bout d'une heure et demie de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.

– Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.

– Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.3.3 – Classements & résultats

Le classement des catégories 15 ans et + et Cadets (U14/U15) seront récompensés (homme et femme). Le classement des catégories Quad mixte et Skate mixte sera récompensé s'il y a un minimum de 10 participants inscrits par catégorie.

Les podiums auront lieu à la fin de la course à 14h30.

Course faisant partie de la Coupe de France Marathon Roller.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soient connus.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.4 – 42 km Compétition

2.4.1 – Engagement

– La course en rollers uniquement est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports), de catégories :

- * Jeune (de 16 à 17 ans) et Junior (de 18 à 19 ans), homme et femme
- * Senior (de 20 à 35 ans), homme et femme
- * Vétéran 1 (de 30 à 39 ans), homme et femme
- * Vétéran 2 (de 40 à 49 ans), homme et femme
- * Vétéran 3 (de 50 à 59 ans), homme et femme
- * Vétéran 4 (60 ans et plus), homme et femme

– Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

– Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2025/2026

– Le nombre de partants est limité à 500 personnes.

– Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés & non-licenciés est fixé à :

- 38 € Jusqu'au 21 février 2026
- 45 € du 22 février au 21 mars 2026
- 53 € du 22 mars au 30 avril 2026
- 63 € du 1er mai au 31 mai 2026

- 75 € sur place

2.4.2 – Spécificités

– La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course 42 km compétition. Elle sera fournie par l'organisateur au moment de votre inscription.

– **Les participants non licenciés seront hors classement général de la CFMR.**

– **Les roues de 125 mm sont autorisées sur le 42 km.**

– Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet avant le 30/04/2026.

– Départ de la course à 15h00.

– Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

– **Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.**

– Le temps limite du Marathon est fixé à 2h. Au bout de 2 heures de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture

termineront leur dernier tour.

- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.4.3 – Classements & résultats

Le classement scratch et les catégories Junior (A & B (16 à 19 ans)), vétéran 1, 2, 3 et 4 seront récompensés (homme et femme).

Les podiums auront lieu à la fin de la course à 17h00 dans l'ordre suivant :

- scratch femme (10 premières)
- scratch homme (10 premiers)
- meilleure jeune femme
- meilleur jeune homme
- meilleure junior femme
- meilleur junior homme
- premières femmes de chaque catégorie vétéran (V1 / V2 / V3 / V4)
- premiers hommes de chaque catégorie vétéran (V1 / V2 / V3 / V4)

Course comptant pour la Coupe de France Marathon Roller.

Des primes récompenseront les premiers et seront remises dans l'heure qui suit l'annonce officielle des résultats.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soient connus.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.